

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 35/2025
SÉANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 A 18 h 30**

L'an deux mil vingt-cinq le 13 novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 3 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice JEULIN, Le Maire.

Etaient présents : M. JEULIN Fabrice, M. DEMASSON Frédéric, Mme GAUCHER Martine, M.BRY Cyril, Mme GAUTREAU Catherine, M. BROCHON Eric, Mme GOMES Hélène, Mme DA COSTA FERREIRA Sandrine, Mme GUINHUT Isabelle, Mme PAUTIGNY Maryvonne,

Absents excusés : M. CONSTANT François, pouvoir à M. JEULIN Fabrice

Absents : M. RAPOSO Armando, Mme LEFEVRE Mélanie, M MONIN Aymeric,

Membres en	
Exercice	14
Présents	10
Votants	11

Le Conseil choisi pour secrétaire de séance Eric BROCHON

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter 2 points à l'ordre du jour : Modification délibération 46/2022 du 27 octobre 2022 – Révision des montants et Servitude conventionnelle de passage et de réseaux au profit des parcelles cadastrées section B n°504-505-1308-1309-1316-1671

L'ajout de ces points à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité

A L'ORDRE DU JOUR

AVIS SUR L'ADHESION DE 5 NOUVELLES COMMUNES ET SUR LA REVISION SUBSEQUENTE DE L'ARTICLE 1^{ER} DES STATUTS DU PERIMETRE DU SYNDICAT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5212-16 et L.5711-1 ;
Vu l'arrêté interpréfectoral 2024/DRCL/BLI n° 6 du 15 octobre 2024 portant création du Syndicat Mixte d'Eau et Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN) ;
Vu les articles 2 et 3 des statuts de la SMEAPN ;
Vu la délibération n° 15/2024 en date du 08 avril 2024 de la commune de Darvault ;
Vu la délibération n° 2025_030 en date du 23/09/2025 du SMEAPN ;
Vu la délibération n° 2025_20 en date du 02/07/2025 d'Amponville ;
Vu la délibération n° 16-2025 en date du 24/06/2025 de Garentreville ;
Vu la délibération n° 2025_02_022 en date du 07/04/2025 de Larchant
Vu la délibération n° 68/2025 en date du 08/07/2025 de Villiers sous Grez
Vu la délibération n° 2025-28 en date du 27/05/2025 de Guercheville

Considérant que la commune de Darvault est adhérente du SMEAPN ;

Considérant que les Communes d'Amponville, Garentreville, Guercheville, Larchant et Villiers-sous-grez ont manifesté leur souhait de vouloir adhérer au Syndicat ;

Considérant que le Conseil syndicat du SMEAPN s'est prononcé en faveur de ces adhésions et de la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts du syndicat relatif à son périmètre,

Considérant que ce transfert a pour objectifs :

- La poursuite de l'organisation de la compétence sur un périmètre administratif et technique cohérent en vue de simplifier la gestion des services d'assainissement,
- L'homogénéisation du niveau de service et la mutualisation des moyens financiers, techniques et humains du service public de l'assainissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ces évolutions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion au syndicat au 31 décembre 2025 des communes d'Amponville, Garentreville, Guercheville, Larchant et Villiers-sous-Grez ;
- **DONNE** au avis favorable à la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts du syndicat pour intégrer au périmètre du syndicat ces 5 nouveaux membres à compter du 31 décembre 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
A Darvault, le 13 novembre 2025

Le Maire,
Fabrice JEULIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié le

Transmis en Préfecture le